



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.2

**Numéro de la demande :** 2016-7075  
**Demande :** Ajouts ou modifications à l'étiquette du produit – Calendrier d'application  
**Produit :** Facet L  
**Numéro d'homologation :** 31539  
**Principe actif (p.a.) :** Quinclorac, présent sous forme de sel de diméthylamine  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2744698

### Objet de la demande

Facet L contient 180 g é.a./L de quinclorac sous forme de sel de diméthylamine. La présente demande vise à modifier le délai d'application de Facet L sur le colza pour l'inclure à un stade de croissance de la plante plus précoce, plus précisément pour l'appliquer du stade de cotylédon au stade six feuilles au lieu de l'appliquer du stade deux à six feuilles.

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise dans le cadre de la présente demande.

### Évaluation des risques pour la santé

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de quinclorac, présent sous la forme de sel de diméthylamine, dans le colza n'a été soumise pour justifier la mention d'une application plus précoce de ce produit actif sur l'étiquette de l'herbicide Facet L. Dans le cadre de cette requête, on a réévalué les données provenant d'essais en champ visant à mesurer les résidus dans et sur le colza. Les données d'une étude sur la transformation de colza traité ont aussi été réévaluées afin de déterminer le potentiel de concentration des résidus de quinclorac dans les produits transformés.

La modification du délai de l'application ne constituera de risque inacceptable pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

### Évaluation environnementale

Cette modification du délai de l'application n'a d'effet ni sur les conditions d'utilisation pouvant se répercuter sur l'environnement ni sur les avertissements environnementaux figurant actuellement sur l'étiquette du produit.

## **Évaluation de la valeur**

Le colza est une culture importante dans l'Ouest du Canada, et il est essentiel de minimiser la concurrence des mauvaises herbes qui apparaissent avec cette culture. Les renseignements sur la valeur présentés aux fins d'examen comprenaient un résumé des données provenant d'essais en champ réalisés en petites parcelles et un exposé raisonné. L'information fournie soutient la valeur de l'élargissement de la fenêtre des stades pour le colza, du stade deux à six feuilles au stade du cotylédon au stade six feuilles, pour l'herbicide Facet L seul et dans la cuve de mélange avec le glyphosate (lorsqu'il est appliqué au colza tolérant au glyphosate).

## **Conclusion**

Après examen des renseignements disponibles fournis à l'appui de la présente demande, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire juge que la modification en vue d'inclure l'application de Facet L à un stade de croissance antérieur du plant de colza est acceptable.

## Références

- 2696554 2016, Extension of Crop Staging - Application to Register Facet L Applied at Cotyledon to 2-Leaf Stage of Canola (All Varieties), DACO: 10.1,10.2,10.3,10.3.1,10.3.2,10.3.3
- 2696555 2016, Individual Trial Reports, DACO: 10.3.2(A)

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.